



2022

Suivez-nous sur :

Ma mairie  
en poche.

facebook

# Le Mussigeois

Votre lettre d'information communale

**JANVIER 2022**

## VOTRE AGENDA

05 : Essal sirène  
 15 : Distribution des colis entre 14h et 18h *Commune*  
 16 : Livraison des repas de 11h30 à 12h30 *Commune*  
 20 : Début du recensement *Commune*  
 Du 3 au 16 : Jeu concours Playmobil *Commune*  
 Du 3 au 24 : Broyage de sapins *Commune*  
 29 et 30 : Théâtre alsacien *Foyer Club*

## LE SAVIEZ-VOUS - QUIZ HISTOIRE LOCALE

La réponse du quiz du mois dernier :

La date de la libération de Mussig est le 1/02/1945

**Nouveau quiz :** Quelle est la date du Serment de Strasbourg, où Louis le Germanique et Charles le Chauve se prêtent serment d'assistance mutuelle dans la lutte qu'ils mènent contre leur frère aîné Lothaire ?

*Réponse dans le prochain Mussigeois...*

## PASSAGE DU PEDICURE

Mardi 11 janvier 2022 à 14h30 à la Maison des Associations. Inscription au 06.37.61.55.44

## EXPOSITION PLAYMOBIL

L'exposition se poursuit jusqu'à fin janvier autour de la Maison des Associations de 10h à 20h.

## JEU CONCOURS PLAYMOBIL

Combien y a-t-il de figurines Playmobil sur l'ensemble de l'exposition ? Déposez votre réponse dans l'urne se situant à la Maison des Associations avec votre nom, prénom, adresse et tentez de gagner une surprise...

BROYAGE  
DE  
SAPINS



A MUSSIG

Déposer votre sapin sur la plateforme du 3 au 24 janvier 2022



Zone artisanale et économique du BREITEL  
(derrière l'atelier communal  
rue de Heidalshelm)

## NAISSANCE



Alma est née le 12 décembre 2021 à Sélestat et fait la joie de ses parents Pascal GOETZ et Jeanne KLEINDIENST domiciliés au 23 rue de la Forêt.

*Bienvenue à Alma et félicitations aux parents !*

2022

Bonne année

L'ensemble des élus, le personnel communal et le conseil municipal des jeunes vous souhaitent une belle et heureuse année 2022.

## LES AUTORISATIONS D'URBANISME PASSENT EN MODE DEMATERIALISATION I

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE).**

Depuis le 3 janvier 2022, la SVE s'applique aux demandes d'autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Dans le Bas-Rhin, ce sont 462 communes, dont **Mussig**, qui sont accompagnées par l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) pour mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un téléservice performant au profit des particuliers comme des professionnels.

**Grâce à la dématérialisation, vous pouvez désormais saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réalisez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pouvez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande est instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.**

**Les services de votre commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.**

**Pour accéder au téléservice et déposer votre demande, rendez-vous à l'adresse suivante :**

<https://appli.atip67.fr/guichet-unique>



## PARTICIPATION CITOYENNE

### APPEL À CANDIDATURES

TROUVONS NOS RÉFÉRENTS DE QUARTIER

Envoyez-nous vos candidatures à

[mairie.mussig@evc.net](mailto:mairie.mussig@evc.net) ou dépôt en  
mairie. Infos : 03 88 85 31 44



Vu la situation sanitaire, il n'y aura pas de cérémonie des vœux de la municipalité.

## DEVENEZ REFERENT DE QUARTIER

Les référents de quartier sont des citoyens souhaitant s'impliquer dans la vie de leur quartier. Ils s'engagent, dans le cadre d'une mission volontaire et bénévole, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la commune, du quartier et de ses habitants.

### LEURS PRINCIPAUX RÔLES ET IMPLICATIONS

- Être référent d'un ensemble de rues ou hameau.
- Constituer un lien privilégié entre la population et la municipalité. Vous aurez à faire part à la collectivité des suggestions et interrogations émises par les habitants de votre quartier. A cet effet, des réunions maintiendront ce lien entre les référents de quartiers et la mairie.
- Être consulté en priorité pour les actions menées par la municipalité dans votre quartier. Les référents sont en place pour deux ans. Une charte encadrera l'ensemble du dispositif. Découpage du village en 4 zones pour 4 référents recherchés.

CONTACT ET INFORMATIONS : [mairie.mussig@evc.net](mailto:mairie.mussig@evc.net)

Pour candidater, merci de bien vouloir mentionner votre nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et mail.

*Appel à candidatures ouvert jusqu'au 8 février*



THEATRE ALSACIEN

**En scène contre le diabète**  
Le Foyer Club des Jeunes de MUSSIG présente  
sa nouvelle pièce de théâtre alsacien  
**"d'Fanny kann's nit lon !"**

Pour la saison 2021/2022, le Foyer Club des Jeunes de Mussig remonte sur les planches et propose en janvier et février prochain une comédie "d'Fanny kann's nit lon !" de Beate Irmisch.

En première partie, les enfants présenteront la pièce *Dr'Delfelskashta*.

***D'Fanny kann's nit lon ! (Fanny ne lâchera pas l'affaire !)***

L'intrigue se déroule à l'hôtel-restaurant Sans Soucis (« Sorjeloss ») où plusieurs bijoux de valeur ont disparu. L'affaire se complique lorsque Fanny, la femme de chambre, friande de romans policiers, et James, le majordome, se lancent dans une enquête parallèle. Les deux bougres sont persuadés de détenir la clé du mystère. Tout le monde va donc finir par surveiller tout le monde et la suspicion sera omniprésente...

Les nombreux rebondissements dans l'enquête feront de cette pièce au rythme plutôt soutenu, une excellente comédie qui vous fera passer une très belle soirée !

***Dr'Delfelskashta***

Quand papy trouve une machine à remonter le temps au fin fond du grenier, c'est l'aventure qui commence...

Les représentations se tiendront à la salle des fêtes de Mussig (rue de Heidolsheim) :

- Samedi 29 janvier 2022 à 20 h
- Dimanche 30 janvier 2022 à 14 h
- Vendredi 4 février 2022 à 20 h
- Samedi 5 février 2022 à 20 h

Initiée en 2007 par le Centre européen d'étude du Diabète (Ceed), l'opération « En scène contre le diabète » mobilise les troupes de théâtre en faveur de la lutte contre la maladie. Une partie des bénéfices générée par les représentations sera ainsi reversée en faveur de la recherche contre le diabète effectuée par le centre strasbourgeois.

Informations et réservations auprès d'Agnès Goetz entre 18h et 20h :

- par téléphone 03 88 85 36 40 ou 06 27 96 10 85
- par mail [jeanlouis.goetz@wanadoo.fr](mailto:jeanlouis.goetz@wanadoo.fr)

Le prix d'entrée est de 9 euros (tombola comprise, avec tirage en fin de chaque représentation).

Pass sanitaire obligatoire.





## SENTIER DES CRECHES D'ALSACE

« KE WIHNACHTA OHNA KREPPELA ! »

La Paroisse St Oswald de MUSSIG vous accueille dans le cadre du **Sentier des Crèches d'Alsace** jusqu'au 2 février 2022. Ouverture de l'église tous les jours de 9h à 18h sauf durant les célébrations. Ces horaires peuvent être modifiés suivant les contraintes sanitaires en vigueur.

Pour une visite guidée sur rendez-vous, s'adresser à :

M. Christophe MEYER : 07 81 32 67 66

[cameyer9648@wanadoo.fr](mailto:cameyer9648@wanadoo.fr)

Mme Marie-Odile BASCH : 06 32 09 66 31

[marieodile.basch@gmail.com](mailto:marieodile.basch@gmail.com)

## RECENSEMENT DE LA POPULATION A MUSSIG DU 20 JANVIER AU 19 FEVRIER

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Les deux **agents recenseurs** pour la Commune de Mussig sont **Mme Sarah STEIBLI** et **Mme Marlène WURTZER**, toutes deux employées de la Commune. Merci de leur réserver un accueil chaleureux et courtois.



## À quoi sert le recensement ?



### INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Les jeunes qui atteindront leur majorité d'ici les 10 et 24 avril 2022 et qui souhaitent voter, devront s'inscrire en Mairie entre le **1<sup>er</sup> janvier et le 4 mars 2022** (date limite d'inscription sur les listes électorales pour l'élection présidentielle). Il n'y aura pas d'inscription d'office sur les listes électorales.

Informations : [mairie.mussig@evc.net](mailto:mairie.mussig@evc.net) - 03 88 85 31 44

### GRANDE CONSULTATION CITOYENNE

Du 20 décembre 2021 au 15 février 2022, la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) lance une consultation citoyenne sur la place de l'Alsace dans la région Grand Est. Informations et dates des rencontres publiques sur : [entre-vos-mains.alsace.eu](http://entre-vos-mains.alsace.eu)